



**PRÉFET  
DU VAR**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR APPELS À PROJETS FIPDR 2022 – PROGRAMME D et R

### MODALITÉS DE DÉPÔT ET DE TRANSMISSION DES DOSSIERS

#### Qui peut déposer un dossier de demande de subvention ?

Les actions financées par le FIPDR peuvent être conduites par les associations, collectivités territoriales, sociétés ou organismes gérant des sites sensibles au regard des risques de terrorisme, tels que les lieux de culte, les sièges d'institutions culturelles et les lieux culturels sensibles.

Une notice est disponible sur le site internet de la préfecture du Var pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

#### Quelles sont les pièces constitutives du dossier ?

**Les documents obligatoires relatifs au projet porté par l'association sont les suivants :**

#### I) Dans le cadre d'une demande :

➤ Le formulaire de demande le formulaire **CERFA n°12156\*05**, complété en ligne et dont la page 8 **sera envoyée scannée et signée par le représentant légal ou son délégué**.

*(Ce formulaire unique est destiné aussi bien aux associations qu'aux collectivités territoriales ; les collectivités territoriales sont dispensées de compléter les parties 2, 3, 4 et 5 qui concernent la présentation de l'association et le budget prévisionnel de l'association ; les parties 1 (identification), 6 (projet + budget projet) et 7 (attestation) **devront être scrupuleusement complétées par tout porteur de projets**) ;*

- .....
- le RIB (BIC + IBAN) du porteur de projet.....
- l'avis de situation au répertoire SIRENE .....
- les états financiers (Compte de résultat et bilan) présentés (et/ou validés) à la dernière assemblée générale.....
- le rapport du commissaire au compte si l'association est soumise à certaines obligations comptables.....
- les statuts et la liste des personnes chargées de l'administration ou de la direction déclarés
- Attention : tout changement en cours d'année, doit obligatoirement être signalé et faire l'objet d'une transmission de justificatif (changement d'adresse, responsable légal, RIB, ...)**.....
- la délégation de signature du porteur de projet

#### II) Dans le cadre d'un renouvellement joindre obligatoirement les pièces suivantes :

- le compte rendu financier d'utilisation de la subvention (CERFA n°15059\*02). Si impossibilité de fournir le CRFi définitif, transmettre un CRFi intermédiaire (celui à soumettre au vote de l'assemblée générale) ; .....
- le rapport moral (d'activité) – qui mentionne l'action financée au titre du FIPD – approuvé par la dernière assemblée générale, et le procès-verbal de l'AG .....
- les états financiers (Bilan et compte de résultat)
- le rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant) sur les derniers états financiers.....

### **Modalités de transmission des dossiers**

**Comme en 2021, les dossiers de demande de subvention devront être adressés exclusivement par voie dématérialisée via le portail des aides du ministère de l'Intérieur « SUBVENTIA » :**

<https://subventions.fipd.interieur.gouv.fr/>

Un guide a été conçu pour vous accompagner est téléchargeable sur le site internet de la préfecture.

### **Date limite de dépôt des dossiers**

Dans tous les cas, les dossiers de demande de subvention doivent être transmis au plus tard le :

**VENDREDI 18 FEVRIER 2022**